



# ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)

### RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ SESSION 2024

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admissibles au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique au titre de la session 2024 :

Nom Prénom	Discipline	Département
BALET Alexandre	Certifié Histoire et géographie	Maroc
BERNARDIN Brice	Certifié Education physique et sportive	Saône-et-Loire
BITOUN David	Certifié Sciences physiques et chimiques	Maroc
BLONDEAU Jérôme	Agrégé physique chimie	Saône-et-Loire
BOUSSALEM Mohamed	Certifié biotechnologie santé environnement	Maroc
CAPELLE Thomas	Agrégé Education physique et sportive	Côte d'or
CAUDRON Aurélie	Certifiée Lettres modernes	Yonne
CIACHERA Christine	Certifiée Physique chimie	Yonne
JACQUEMARD Christian	Certifié Education physique et sportive	Yonne
MAZERON Marion	Certifiée biotechnologie santé environnement	Saône-et-Loire
MESSOUSSA Setti	Certifiée Economie gestion	Saône-et-Loire
PARRA VILLANOVA	Certifiée Espagnol	Maroc
PIPON Colette	Agrégée Histoire-géographie	Côte d'or
THOMAS Blandine	Agrégée Physique-chimie	Saône-et-Loire

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015, les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique gardent le bénéfice de cette admissibilité pour deux nouvelles sessions de l'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen, y compris en cas de changement d'académie.

À Dijon, le 2 février 2024

Jean-Luc PERNETTE  
Président de jury